

QUORUM : 10 votants sur 19
PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS (AVEC MANDAT) : 15
ABSENTS (AVEC VOIX DÉLIBÉRATIVE SANS REPRÉSENTATION) : 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 27 février 2025

Délibération n° 3 relative au compte financier 2024

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 7 août 2012 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Vu la commission Ressources et Finances du 10 février 2025

Vu la réunion préparatoire à ce Conseil d'Administration avec le CBR le 12 février 2025

Vu la présentation faite en séance du Conseil d'Administration de ce jour

Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- ✓ pour mémoire, nombre d'ETP du titre 2 : 44,5
- ✓ s'agissant du titre 3 : ETPT dont 44,31 ETPT sous plafond d'emplois législatif et ...15,96 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- ✓ 6 518 595 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 2 218 382 € personnel
 - 1 985 482 € fonctionnement
 - 2 314 731 € investissement
- ✓ 6 501 114 € de crédits de paiement dont :
 - 2 201 382 € personnel
 - 1 802 812 € fonctionnement
 - 2 496 920 € investissement
- ✓ 6 177 194 € de recettes encaissées
- ✓ - 323 920 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration vote l'exécution comptable suivante :

- ✓ - 1 833 754 € de variation de trésorerie
- ✓ 8 337 € de résultat patrimonial
- ✓ 226 186 € de capacité d'autofinancement
- ✓ - 573 973 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

Les tableaux 1, 2, 4 et 6 présentant les emplois, les autorisations budgétaires, l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont soumis au vote.

Vote à l'unanimité / majorité

Présents ou Représentés	Nombre de vote « POUR »	Nombre de vote « CONTRE »	Nombre d'ABSTENTIONS	NE PREND PAS PART AU VOTE
15	13	0	2	0

Fait le 27 février 2025

Le Président du Conseil d'Administration

Nicolas DUBUS

